

Bilan annuel de la qualité des eaux de baignade dans le Gard

En pratique : l'organisation du contrôle



La baignade en milieu naturel...

- Une activité très appréciée en période estivale
- Concerne une population importante, notamment touristique
- Dans certains cas, la baignade peut présenter des risques pour la santé
- Surveillance quotidienne nécessaire par l'exploitant
- Complétée par un contrôle sanitaire de l'ARS
- —— Plus de 500 prélèvements réalisés dans le Gard
- —— Globalement, des eaux de baignade de bonne qualité :
 - La totalité des baignades en mer
 - > et près de 90% des baignades en eau douce
 - > sont classées en bonne ou excellente qualité.

Les risques sanitaires liés à la baignade

Risques liés à la qualité de l'eau :

- Présence de germes pathogènes : infections ORL, gastro-entérites, leptospirose
- Parasites (ex. : cercaires des canards) : dermatites
- Toxines liées aux cyanobactéries

Autres risques liés à la baignade ou aux activités associées :

- Noyade, traumatismes liés aux plongeons
- Soleil, chaleur : insolation, déshydratation, brûlures, cancer de la peau
- Animaux venimeux (vives, méduses...)



La réglementation applicable aux baignades

- Code de la santé publique : art. L 1332-1 à L 1332-9 et
 D 1332-1 à D 1332-13
- Directive européenne 2006/7/CE
- Baignade = partie des eaux de surface dans laquelle la commune s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes se baignent et dans laquelle l'autorité compétente n'a pas interdit la baignade.
- —— Recensement annuel par les communes
- Contrôle sanitaire et classement des eaux de baignade à l'issue de chaque saison en fonction d'un examen statistique des résultats bactériologiques des 4 dernières années
- —— Profil de vulnérabilité des eaux de baignade

L'organisation du contrôle sanitaire

Contrôle sanitaire ayant pour objet de vérifier la qualité des eaux et de protéger la santé des baigneurs

Ne remplace pas la gestion active du site et axée sur la prévention par la personne responsable

- Réalisation des prélèvements et analyses confiée par l'ARS à un laboratoire agréé par le ministère de la santé
- Fréquence et nombre de prélèvements :
 - Un prélèvement réalisé entre 10 et 20 jours avant le début de la saison
 - 4 prélèvements minimum, espacés de 15 à 30 jours max
 - Paramètres observés, mesurés ou analysés :
 - Observations et contrôles de terrain : température, fréquentation, propreté, affichage...
 - Paramètres microbiologiques : germes témoins de contamination fécale : E. coli et entérocoques intestinaux
 - Paramètres physico-chimiques : coloration, présence d'huiles...

Qualification des prélèvements du CS

Détermination de la qualité pour chaque prélèvement :

Seuils proposés par l'AFSSET (Anses) de septembre 2007 :

- Pour l'eau de mer :

Qualification d'un prélèvement	Escherichia coli (UFC/100ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)
Bon	≤100	≤100
Moyen	>100 et ≤1000	>100 et ≤370
Mauvais	>1000	>370

Pour les eaux douces :

Qualification d'un prélèvement	Escherichia coli (UFC/100ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)
Bon	≤100	≤100
Moyen	>100 et ≤1800	>100 et ≤660
Mauvais	>1800	>660

Affichage des résultats sur le site de baignade



En cas de mauvais résultats : fermeture temporaire de la baignade

Détermination de la qualité des baignades

Classement de fin de saison :

- Basée sur l'évaluation des 90ème et 95ème percentiles pour les entérocoques et les *E. coli* sur les 4 dernières années

Eau de mer	Escherichia coli	Percentile 90 inférieur ou égal à 500				
Entérocoques UFC/10		Percentile 95 inférieur ou égal à 250	Percentile 95 sup. à 250 et inférieur ou égal 500	Percentile 95 sup. à 500	Percentile 90 sup. à 500	
Percentile 90 inférieur ou égal à 185	Percentile 95 inferieur ou égal à 100	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant	
	Percentile 95 sup. à 100 et inférieur ou égal à 200	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant	
	Percentile 95 sup à 200	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant	
Pe	rcentile 90 sup. à 185	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	









	Eau douce Escherichia coli		Percentile 90 inférieur ou égal à 900			Percentile 90		
	Entérocoques UFC/10		_ /	Percentile 95 inférieur ou égal à 500	Percentile 95 sup. à 500 et inférieur ou égal 1000	Percentile 95 sup. à 1000	sup. à 900	
ir	Percentile 90 inférieur ou égal à 330	Percentile 95 inferieur ou o 200	égal à	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant	
		Percentile 95 sup. à 200 inférieur ou égal à 40		Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant	
		Percentile 95 sup à 40	00	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant	
•	Pe	rcentile 90 sup. à 330		Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	





Bilan 2019 du contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignade dans le Gard

Les baignades dans le département du Gard en 2019

78 sites de baignade contrôlés :

72 en eau douce 6 en eau de mer

Période de contrôle :

15 juin – 15 septembre pour la mer
1er juillet – 31 août pour les rivières

- —— 541 prélèvements réalisés
- Gestion des résultats 7j/7
- Ingénieurs et techniciens du service Santé-Environnement

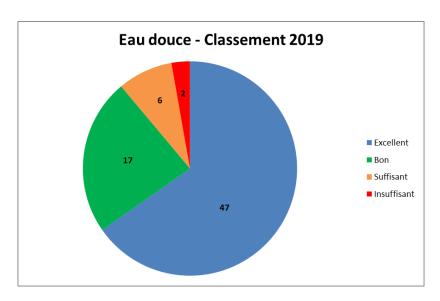
Baignades en mer

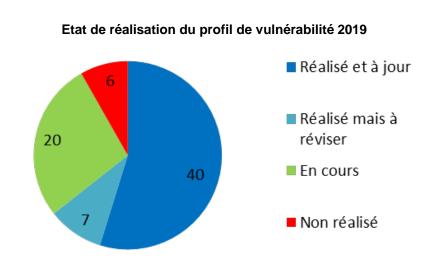
- 12 Km de plages (Grau du Roi)
- 6 sites de baignade => 84 prélèvements
 - Qualité excellente
- Analyses rapides quotidiennes (autocontrôle) mises en place par la commune suite aux épisodes de pollution de 2016
- Aucun incident de pollution en 2019
- Profil de baignade : réalisé pour l'ensemble des sites



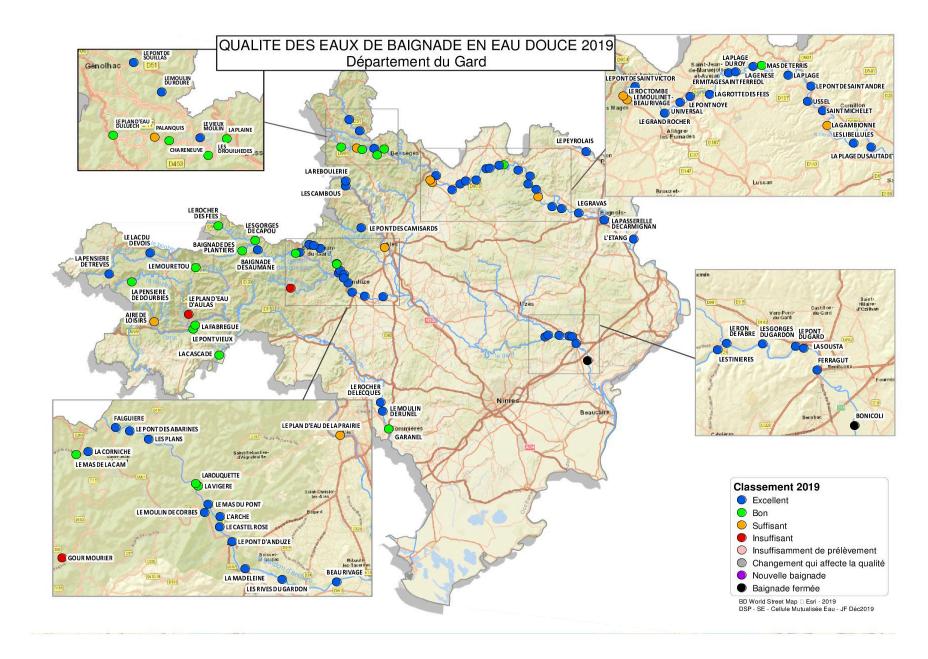
Baignades en eau douce - 2019

- —— 72 sites, 457 prélèvements
- Près de 90% des sites en qualité bonne ou excellente





— Plus de 90% des sites ont un profil réalisé ou en cours



Eau douce : évolution du classement

Classement de qualité	Classement 2016 (analyses prises en compte: 2013 à 2016)	Classement 2017 (analyses prises en compte : 2014 à 2017)	Classement 2018 (analyses prises en compte : 2015 à 2018)	Classement 2019 (analyses prises en compte : 2016 à 2019)
Excellente qualité	39	45	52	47
Bonne qualité	28	24	15	17
Qualité suffisante	6	4	6	6
Qualité insuffisante	0	1	0	2
Nombre total de sites	73	74	73	72

- Malgré une saison estivale 2019 plutôt sèche, les résultats s'avèrent légèrement moins bons que les années précédentes.
- 2 sites en qualité insuffisante, entraînant une interdiction de baignade

Gouffre Mourier à Lasalle et le Plan d'eau à Aulas

6 sites en qualité suffisante → vigilance...

Baignades en eau douce – faits marquants 2019

- Plusieurs mauvais résultats d'analyses ayant entraîné des fermetures temporaires au cours de l'été 2019 :
- Parfois en lien avec des épisodes pluvieux :
 - « le plan d'eau » à Aulas (Coudoulous),
 - « Aire de loisirs » à Aumessas (Albagne),
- Parfois en lien avec des incidents sur les installations d'assainissement :
 - « le Pont Vieux» et « la Fabrègue » à Avèze (l'Arre),
 - « la Cascade » à St Laurent le Minier (Vis),
 - « le Roc Tombé » et « le Moulinet-Beau Rivage » à St Ambroix (Cèze),
- Parfois sans que la cause ne puisse être déterminée :
 - « la Vigère » à Mialet (Gardon de Mialet). A noter que l'absence de réalisation de profil de vulnérabilité des eaux de baignade ne favorise pas une bonne compréhension des dynamiques locales des pollutions potentielles.
 - «Garanel » à Sommières (le Vidourle).
- Un site fermé durant la saison 2019 non contrôlé : Bonicoli à Fournès fermé pour raison non sanitaire.
- Interruption de l'écoulement du cours d'eau (la Cèze) en août sur le site de la Grotte des fées à Tharaux.

En conclusion...

- Excellente qualité des eaux de baignade en mer
- des eaux de baignades en eau douce de bonne qualité
 mais vulnérabilité des rivières aux conditions météo
 (épisodes pluvieux ponctuels) et aux dysfonctionnements
 des dispositifs d'assainissement.
- Un contexte 2020 marqué par l'épidémie de COVID-19
 - Avis du Haut conseil de santé publique (HCSP) du 1er mai 2020
 - Préconisations de la direction générale de la santé du 13 mai 2020
- => Attention particulière à porter à la qualité des eaux de baignade en matière de risque de contamination d'origine fécale
- Ayant conduit à demander des mesures d'interdiction de baignade dans les situations où ces risques de pollution ne sont pas maîtrisés.















Pour toute information sur les baignades

 Ouvert depuis 2002, un site internet en libre accès est mis à disposition de tous les usagers par le Ministère de la Santé :

http://baignades.sante.gouv.fr/

- Relié à la base de données utilisée par les ARS, il informe l'usager sur la qualité sanitaire des baignades dès que les résultats sont connus (2 à 3 jours suivant le prélèvement),
- Rappelle le classement des années précédentes et donne des informations concernant le cadre réglementaire, ainsi que des conseils sanitaires relatifs à la baignade et aux activités connexes.



Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé

Occitanie

Merci de votre attention









SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique de se toucher puis le jeter



le visage



d'au moins un mêtre avec les autres



sans serrer la main et arrêter les embrassades

